



# VILLE DE THURSO

## AVIS PUBLIC

### Séance publique de consultation Règlements d'urbanisme

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Thurso par le soussigné, greffier-trésorier et directeur général, que lors de la séance tenue le 11 novembre 2024, le Conseil a adopté par résolution le premier projet de règlement suivant :

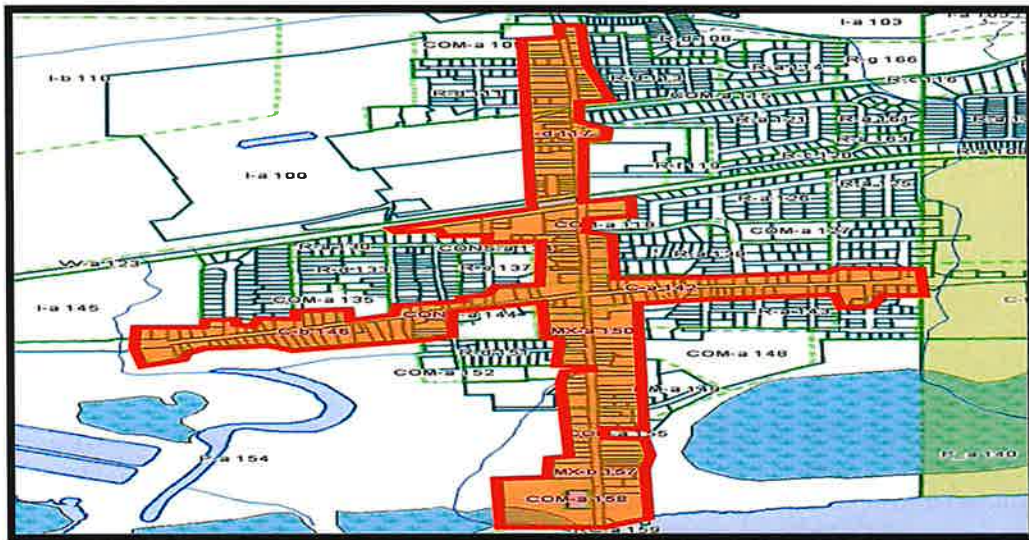
**RÈGLEMENT NO : 06-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 14-2021 DE LA VILLE DE THURSO AFIN D'Y AJOUTER L'USAGE COMMERCIAL « LIEU DE RETOUR » ET D'ÉTABLIR LES NORMES ASSOCIÉES**

**QUE** le Conseil municipal tiendra une **assemblée publique de consultation** sur lesdits projets le lundi 18 novembre à 16 h, à l'hôtel de ville situé au 161 rue Galipeau, Thurso, QC, J0X 3B0.

Au cours de cette assemblée, le maire ou son représentant expliquera les projets de règlement et les conséquences de leur adoption et il entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

**QUE** l'objet du règlement numéro 06-2024 est d'adopter certaines modifications au règlement de zonage 14-2021 à l'intérieur des zones C-b 146, C-a 142, C-c 129, C-d117, MX-a 150 et MX-b 157 :

- Au CHAPITRE 6, **ajouter** une section 11 concernant les dispositions relatives au « LIEU DE RETOUR » :
  - o Emplacement, Zones, Marges, Restrictions, Accessibilité, Conception, Sécurité, Intégration, Fonctionnalité et Gestion;
- Au CHAPITRE 3 DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES, SECTION 2 LA CLASSIFICATION DES USAGES, GROUPE D'USAGES « COMMERCIAL-C », classe d'usages CA: Sous-classe CA-9 Commerces d'alimentation du règlement de zonage 14-2021, **ajouter** l'item suivant à la liste : g) lieu de retour (point de retour)
- À l'ANNEXE 3 du règlement de zonage numéro 14-2021 est modifiée pour **ajouter** la terminologie suivante:  
LIEU DE RETOUR : Lieu de retour (point de retour) : « Tout lieu où une personne peut rapporter un contenant consigné et se faire rembourser la consigne qui y est associée. »



Lesdits projets de règlement de concordance sont susceptibles d'approbation référendaire.

Les projets de règlement sont disponibles pour consultation aux bureaux de l'hôtel de ville, au 161 rue Galipeau à Thurso, durant les heures normales d'ouverture des bureaux ainsi qu'au [www.ville.thurso.qc.ca/municipalite/avis-publics/](http://www.ville.thurso.qc.ca/municipalite/avis-publics/).

***DONNÉ à Thurso, Québec, ce douzième jour  
de novembre deux mille vingt-quatre (2024).***

Jasmin Gibeau  
Greffier-trésorier et Directeur général  
VILLE DE THURSO